

ECOSUN CR

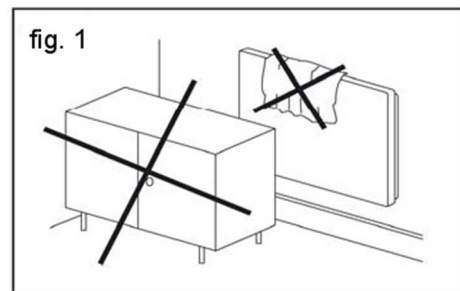
Panneau rayonnant en céramique

SUD RAYONNEMENT
"solutions pour le confort"

Attention

- Toute intervention sur le panneau rayonnant doit être réalisée avec précaution par un électricien qualifié. L'alimentation électrique sera interrompue avant toute intervention. Procéder avec prudence lors du transport, d'une manipulation et de l'assemblage.
- **Ne jamais couvrir le panneau.** L'inscription « NE PAS COUVRIR » avertit que n'importe quel matériau utilisé pour couvrir le panneau peut causer un incendie. Il est interdit d'installer des meubles ou des rideaux devant le panneau (voir la fig.1). Il faut garantir la libre circulation d'air. Avant la saison de chauffage, il est recommandé de nettoyer la surface du panneau rayonnant avec un chiffon humide. Ne touchez pas le panneau, si vous êtes dans la baignoire ou dans la douche !
- Si vous avez des enfants, insérez aux coins du panneau les protections plastiques (accessoires) ! Les enfants ne doivent en aucun cas toucher ou intervenir sur le panneau.
- **Il est interdit d'utiliser l'appareil de chauffage, s'il est endommagé.**
- **Avertissement :** L'appareil n'est pas muni d'un dispositif de contrôle de la température du local.
- Ne pas utiliser l'appareil dans des locaux de petites surfaces.
- Ne pas utiliser l'appareil dans des locaux sans surveillance

ATTENTION – Quelques parties de l'appareil peuvent devenir très chaudes et causer des brûlures.



Instructions de montage

L'installation, le raccordement et la première mise en service ne peuvent être effectués que par un électricien qualifié. Les panneaux sont destinés à être installés au mur. Pour tout autre mode d'installation nous consulter !

Montage au mur

- Marquer l'emplacement des fixations selon le tableau de la figure 5. Percer les trous, insérer les chevilles et visser, mais pas complètement, laisser dépasser 5 mm. (Voir la fig.6)
- Pour suspendre le panneau utiliser toujours tous les points de fixation !
- Insérer le panneau sur les vis.

Distances de sécurité

La distance entre le bas du panneau et le sol ne doit pas être inférieure à 50 mm, la distance recommandée étant de 150 mm. La distance entre les bords du panneau et les meubles doit être au moins de 50 mm (voir la fig. 3).

Il faut toujours laisser une surface libre devant le panneau, d'au moins 50 cm.

Dans les salles d'eau, le panneau rayonnant doit être installé en conformité avec la norme NFC 15-100. Il peut être placé dans les volumes 2 ou 3. (volume 0 et 1 interdit).

L'installation électrique sera protégée par un différentiel 30 mA.

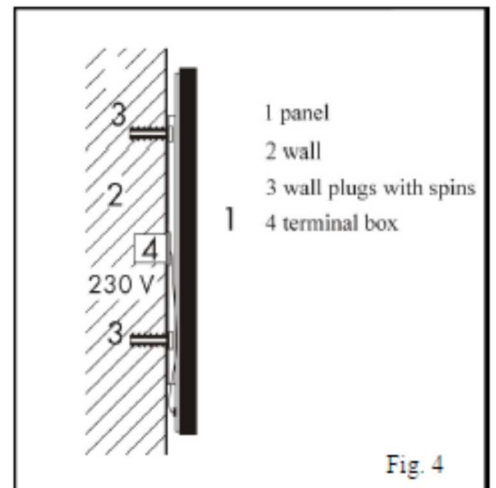
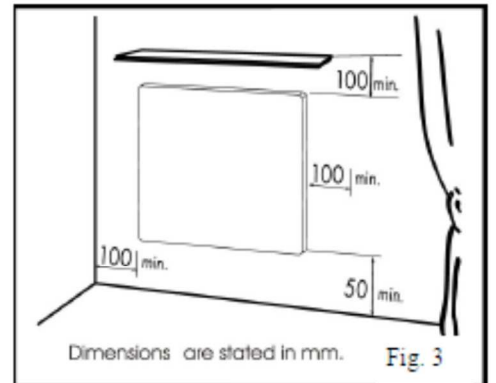
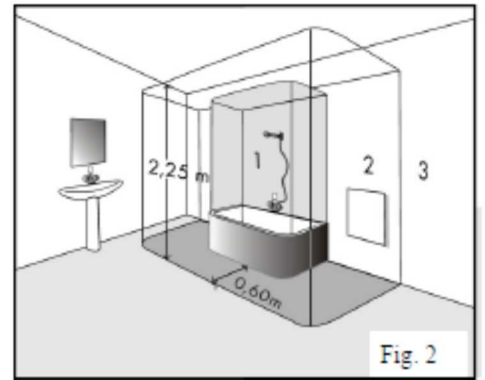
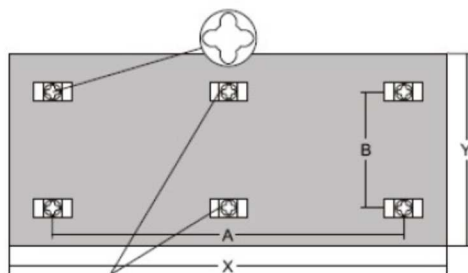


Fig.6



Ecosun 1050 CR only

W	A (mm)	B (mm)
300	340	360
500	885	190
700	660	360
1050	383/766	360

Installation électrique

Le panneau est muni d'un câble de raccordement Ph + N et doit être connecté à la fiche électrique sous 230 V / 50 Hz à brancher à une prise de courant.

Il est interdit d'installer le panneau juste au-dessous d'une prise de courant.

Une coupure de la fiche électrique ou le raccourcissement du câble d'alimentation n'entraîne pas la perte de garantie.

Désignation de couleur des conducteurs :

Phase – brun

Neutre – bleu

Régulation du panneau

La régulation du panneau rayonnant sera assurée par un thermostat d'ambiance électronique Radio.

Démontage du panneau

Toute intervention sur le panneau rayonnant doit être réalisée avec précaution par un électricien qualifié. L'alimentation électrique sera interrompue avant de dévisser les vis et d'enlever le panneau rayonnant de ses platines de fixation.

Données techniques

Type	Dimensions (mm) (Longueur x largeur x hauteur)	Poids (Kg)	Puissance (W)	Courant (A)	Tension (V) AC	Classe de protection	Niveau de protection
CR 300	592x592x39	11.8	300	1.3	230 V	II	IP 44
CR 500	1192x400x39	16.3	500	2.2			
CR 700	1192x592x39	22.3	700	3			
CR 1050	1500x700x39	32.3	1050	4.6			

Le panneau peut être installé sur les supports de la classe d'inflammabilité A, B, C1, C2.

Conditions de garantie

L'appareil est garanti 2 ans contre tout vice de fabrication et défaut de matière. La garantie n'est accordée qu'après reconnaissance de la défectuosité par nos services techniques. La garantie ne couvre pas les appareils ou pièces détériorées ou brisées par accident (chute ou choc par exemple) en cas de transport, par un usage anormal ou par la non-observation des prescriptions de la notice d'utilisation. Les réparations ou modifications qui pourraient être effectuées sur nos appareils par l'acheteur ou par un tiers autre qu'un revendeur accrédité, font cesser toute garantie de notre part, ceci par souci de la protection et de la sécurité de l'utilisateur. La responsabilité du constructeur ne peut être recherchée au titre de l'installation, cette charge ne lui incombe pas.

SUP RAYONNEMENT
"solutions pour le confort"